

Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2021

Date de la convocation : 16 juillet 2021

Présidence : Thierry MICHAL

Présents : T Michal – V Gelas - F Imbert – N. Feltrin – B Doucet-Bon - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier - L Wynarczyk – B Monel – S Chartier – M Chaube

Excusés : C Beguet – P Brunel – JM Gimaret

Absent :

Secrétaire de séance : B Monel

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 18 juin 2021. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les cinq transactions reçues portant sur quatre immeubles non-bâti sis 70 allée des Erables, chemin de la Lie, lieudit « Rue Basse » (Lotissement Les Allées des Sources) et 234 chemin du Sablon, et sur un immeuble bâti sis 347 chemin des Tullés.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

~ l'entreprise THIVENT de la Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire) pour les travaux d'accessibilité suivants :

* rampe sur trottoir pour l'accès à l'Épicerie / Bar / Restaurant avec un montant de 1 695 € HT,

* création place PMR et cheminements entre place et Club House, puis Club House aux courts de tennis, avec un montant de 7 424,30 € HT

soit un montant total de 9 119,30 € HT (10 943,16 € TTC)

~ la Société TMF de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour les travaux de remise en état du chemin de Rongfer, avec un montant de 8 880 € HT (10 656 € TTC).

La répartition des travaux a été réalisée après mise en concurrence entre les deux entreprises.

Dans le cadre de sa délégation pour décider la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, il a loué

~ l'appartement T2 sis 19 allée du Presbytère à Madame Léa RAPHANEL, à compter du 17 juin 2021 avec un loyer de 460 € par mois.

- Point sur le budget 2021

La mi- année est propice pour réaliser un point sur les dépenses et recettes au niveau du budget communal et du budget annexe locaux commerciaux.

Un document de synthèse de la situation comptable sur la période du 1^{er} janvier au 16 juillet 2021 est présenté aux conseillers municipaux, pour chacun des budgets.

Le document remis n'appelle aucun commentaire ou remarque.

La situation apparaît plutôt bonne entre les prévisions et réalisations à mi-parcours. Il est précisé que certaines dépenses (virement et dépenses imprévues) ne font l'objet d'aucune écriture comptable.

Il est précisé que le grand livre détaillé des dépenses et recettes est tenu à disposition des personnes pour consultation, et copie peut en être remise.

- Réseau d'eaux pluviales : approbation avant-projet et demande de subvention au Département au titre de l'année 2022

La mise en séparatif du réseau unitaire (Eaux usées / Eaux pluviales) est inscrite au titre du schéma directeur de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. La commune ayant à gérer le réseau d'eaux pluviales, il est apparu opportun de prévoir la réalisation d'une antenne en direction du chemin « Sous la Ville » pour déconnecter une partie du Bourg, afin d'éviter un engorgement chemin des Ferrières, et également traiter la future opération « cœur de village » dans cette antenne. Cette action a été préinscrite au titre de la contractualisation 2021-2023 mise en place par le Département de l'Ain pour les aides aux collectivités, pour l'année 2022.

Une mission a été confiée au Bureau SAFEGE pour l'élaboration d'un avant-projet et dossier de subvention, afin de pouvoir déposer une demande d'aide auprès du Département avant le 31 juillet 2021 (date limite).

Des rencontres ont eu lieu avec SAFEGE pour cadrer le projet et étudier les différents scénarii.

Une dernière réunion s'est tenue le jeudi 22 juillet avec la remise du dossier, dont un exemplaire est mis à disposition de chaque conseiller municipal.

Comme indiqué précédemment, le projet consiste à prendre une partie du réseau pluvial du Bourg pour l'emmener vers Sous la Ville et soulager ainsi le secteur des Ferrières.

Le bureau d'études a regardé sur cette base ce qu'il était possible de faire, et au cours des échanges il a été évoqué la réalisation possible d'un bassin. Ce bassin aurait une capacité de 800 m³ en tenant compte de l'orientation d'aménagement et de la programmation du centre village.

Une explication est donnée sur le tracé envisagé.

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique, la commune a estimé les travaux à 165 000 € HT, en raison de l'existence d'un réseau.

Le coût estimatif présenté par le Bureau d'Etudes est de 730 000 € HT, avec le bassin (301 415 €), du débroussaillage (41 898 €) et les honoraires divers (116 935 €).

N'est-il pas possible de traiter que l'eau pluviale ? Le projet a été réalisé dans le respect des dispositions réglementaires relatives aux bassins versants et un dimensionnement des canalisations avec une durée de retour de 30 ans. Même s'il n'y a pas de construction, il convient de tenir compte des terres exploitées pour ne pas les noyer en cas de débordement du réseau d'eaux pluviales.

Le projet ne correspond pas à la demande de la commune en termes de budget et il laisse dubitatif.

Il n'est pas possible de partir sur un projet aussi coûteux sans avoir une réflexion plus poussée. Le délai pour établir l'avant-projet a été court car la demande de subvention doit être déposée le 31 juillet au plus tard auprès du Département, pour l'obtention d'une aide au titre de l'année 2022.

Les travaux de séparatif risquent de se réaliser que sur 2023 et 2024 et laissent donc un délai supplémentaire pour le traitement des eaux pluviales.

Concernant l'OAP, la réflexion sera à approfondir quand un projet d'aménagement sera arrêté.

Au vu de la réaction, le Bureau d'études n'a pas réagi et évoqué d'autres solutions. Le projet doit respecter la réglementation.

Il ne faut pas se précipiter sur ce projet et plutôt le temporiser.

A l'issue de la discussion, Monsieur le Maire propose de ne pas approuver l'avant-projet et de ne pas solliciter une aide du département au titre de l'année 2022 pour le réseau d'eaux pluviales du Bourg en la décalant d'au moins un an.

Le conseil municipal suit la proposition de Monsieur le Maire.

- Sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 : avenant n° 1 à la convention du Département de l'Ain

Par délibération n° 2020/09/02 du 11 septembre 2020, il a été approuvé la convention à intervenir entre le Département de l'Ain et la commune de Messimy-sur-Saône relative à la sécurisation de l'entrée Nord de la RD933, avec une participation financière départementale de 68 580 € pour le réseau drainant.

A la suite de négociation, par l'intermédiaire du conseil départemental, le département accepte de prendre en charge la moitié du coût de la réfection de la couche de roulement sur la totalité de l'aménagement.

Un avenant est à passer à la convention pour intégrer la participation financière complémentaire départementale de 22 500 €.

Cette prise en charge départementale a permis de réaliser les enrobés de la route sur l'ensemble du périmètre du projet.

C'est une bonne chose évitant tout problème par la suite.

Le surcoût pour la commune étant inférieur à l'aide du département, il pourra également être effectué le marquage central de la RD 933 entre les deux feux avec de la résine gravillonnée.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention passée avec le Département de l'Ain pour la sécurisation de l'entrée Nord,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

- Avenant transitoire pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols conclue avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre

En raison d'une mutation d'un agent instructeur ADS, et des difficultés de recrutement, il est envisagé de réduire temporairement le nombre d'actes pouvant être transmis par les communes au service commun instructeur.

Cette mesure toucherait les actes suivants : certificat d'urbanisme d'information (CUa), déclaration préalable simple, déclaration préalable maison individuelle, permis de construire modificatif, demande d'abandon ou de retrait ou de prorogation de toutes décisions ou arrêtés, demande de transfert des déclarations préalables et attestation de non-opposition et de non-recours.

Un avenant transitoire à la convention ADS a été soumis à la commission Aménagement du 15 juillet et au conseil communautaire du 20 juillet, et transmis ensuite aux communes pour approbation.

Il est remis aux conseillers municipaux l'avenant proposé qui aura une durée de cinq mois à partir du 1^{er} août 2021. Cette durée a été demandée par la commission Aménagement. Il devrait être respecté car une personne a été trouvée, mais elle doit être formée.

Une modification a également été apportée concernant le délai de transmission des demandes au service instructeur, en précisant que tout dossier arrivé au-delà de 8 jours ne sera pas traité par le service instructeur. La commune n'est pas concernée par cette mesure car les dossiers sont transmis, dans la plupart des cas, le jour ou le lendemain du dépôt en mairie.

Les communes n'ont pas trop le choix.

Dans le cadre d'un dossier délicat, la commune a la possibilité de consulter son avocat.

Après vote à mains levées et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avenant transitoire à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols conclue avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

- **Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17 juin 2021**

Le compte-rendu établi par Madame la Directrice de l'Ecole ayant été adressé avec la convocation aux conseillers municipaux, il est demandé s'ils ont des questions ou remarques sur celui-ci. Aucune observation n'est formulée.

- **Compte-rendu des commissions communales**

a).- Commissions Urbanisme du 21 juin et du 05 juillet 2021

Lors de ces réunions, il a été examiné quatre permis de construire, un permis de construire modificatif et quatre déclarations préalables. Il a été émis des avis défavorables sur certains dossiers après un examen attentif, concernant le respect des règles du PLU.

Le 05 juillet, il a été rencontré M. Florent PREVOT d'Optimum Lotissement à propos de l'orientation d'aménagement et de programmation du centre village.

b).- Commissions Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 21 juin 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent GELAS, 1^{er} adjoint, responsable de la commission.

Cette commission a principalement validé les travaux de voirie 2021 et d'accessibilité au niveau aménagement extérieur, en choisissant entre les deux devis reçus.

Les travaux de réfection en bicouche du sentier des Alagnes et du chemin du Petit sont en cours et devraient être terminés début de semaine prochaine.

La rampe PMR pour l'épicerie a été réalisée en béton.

La place PMR et les cheminements vers le Tennis ont été entrepris mais non terminés en raison d'une panne sur le finisseur de l'entreprise. L'intervention finale aura lieu certainement fin août.

Pour le curage des fossés, une consultation a été lancée auprès de deux entreprises de la commune. Une seule réponse est parvenue avec une possibilité d'intervenir avant la fin de l'été. Une réponse sera donnée après examen de l'offre et de la compatibilité avec les prévisions budgétaires.

Une consultation va être prochainement lancée pour les travaux restant en accessibilité et la commission se réunira début septembre pour avis et choix.

c).- Comité Consultatif d'Action Sociale du 24 juin 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Fabienne IMBERT, 2^{ème} adjoint, responsable du comité.

Une centenaire étant présente sur la commune, il est prévu de marquer cet événement le 04 septembre en se rendant chez elle, dans le respect des gestes barrières. Il lui sera offert un bouquet de fleurs et un livre. La famille est contente de cette initiative.

Le repas du CCAS est maintenu le dimanche 03 octobre avec BERTRAND B et Fils comme traiteur et la même animation qu'en 2020. Une demande a été faite auprès de la garderie périscolaire pour la décoration des menus par les enfants.

d).- Commission Communication / Culture / Animation / Jeune / Sport du 02 juillet 2021

En l'absence de M. Philippe BRUNEL, responsable de la commission, Monsieur le Maire donne les grandes lignes des points abordés :

- * l'Info Village avec évocation des sujets prévus et la signature des photos pour respecter la réglementation,
- * la réception des nouveaux habitants et nouveaux nés le samedi 18 septembre à 10 h 30,
- * la non-réalisation d'un forum des associations, mais avec l'idée d'une mutualisation avec les communes voisines,
- * octobre rose : Fabienne IMBERT présente le projet avec différentes décorations sur la commune et une sensibilisation au dépistage. Cette année, il sera travaillé avec l'association Caladonco mais en tournant sur les prochaines années. L'opération sera lancée au cours du marché du 07 octobre.

e).- Commission Personnel communal du 05 juillet 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN, 4^o adjoint, responsable de la commission. Elle a examiné les candidatures reçues pour les deux postes : ATSEM et adjoint technique.

Concernant le poste d'ATSEM, treize candidatures ont été reçues et après écarté avoir les candidatures n'ayant pas le CAP Petit enfance ou concours d'ATSEM, il a été sélectionné quatre personnes pour un entretien le 22 juillet. Trois personnes se sont désistées car elles ont trouvé un autre emploi et la quatrième n'est pas venue. Aussi, il a été réexaminé les candidatures et cinq personnes sont conviées à un entretien le 29 juillet.

Au niveau du poste d'adjoint technique, il a été retenu la candidature de Madame Sylvie MARGAINNE de Messimy-sur-Saône.

- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

Deux conseils communautaires ont eu lieu le 29 juin et le 20 juillet.

Le 29 juin, il a été notamment validé le contrat de relance et de transition écologique ; intégré les communes de Chaleins et de Messimy-sur-Saône au SMIDOM ; demandé des subventions ; pris connaissance du rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif et émis un avis sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Le 20 juillet, il a été abordé notamment l'attribution des fonds de concours pour les investissements touristiques ; la cession d'un lot au parc d'activité Visionis 5 ; l'avenant transitoire à la convention d'instruction. La signature du CRTE aura lieu le lundi 30 août à 10 heures au siège de la communauté de communes en présence de Madame la Préfète de l'Ain. Au niveau du PCAET, un tableau de suivi a été transmis au référent de la commune.

Le comité syndical du SCOT du 23 juin a donné son avis sur le SDAGE et le PGRI.

Une réunion CLECT s'est tenue le 30 juin pour le chemin de halage.

La commission communautaire Aménagement du 15 juillet a étudié principalement l'avenant à la convention ADS.

La commission communautaire mutualisation a discuté de la Maison France Services pour les travaux à réaliser en vue d'une ouverture au 1^{er} janvier 2022. La commission a également commencé à travailler sur les demandes de mutualisation de chaque commune. Il ressort principalement le remplacement du personnel communal.

Le recueil des actes administratifs des assemblées générales des 20 mars et 23 avril 2021 du SIEA sont à disposition en Mairie.

Le recueil des actes administratifs du premier semestre 2021 de la communauté de communes Val de Saône est consultable au secrétariat de la communauté de communes.

- Questions et correspondances diverses

- La Directrice de l'école a donné son accord pour le déplacement de la classe CE2/CM2 dans la 6^{ème} classe. Ce déménagement permettra de disposer provisoirement d'une salle supplémentaire pour le périscolaire. Il est demandé les élus disponibles pour aider au déménagement la semaine prochaine. Il est retenu le mercredi 28 juillet à 14 heures avec la présence de Thierry MICHAL, Bénédicte SAINCLAIR et Barbara MONEL.

- Durant l'absence de l'agent technique au mois d'août, il convient de pallier le remplacement pour l'arrosage des plantes les lundis, mercredis et vendredis :

* semaine du 02 au 06 août : Thierry MICHAL et Christian BEGUET

* semaine du 09 au 13 août : Philippe BRUNEL et Christian FELTRIN

* semaine du 16 au 20 août : Bénédicte SAINCLAIR – Laurence WYNARCZYK et Stéphanie CHARTIER

* semaine du 23 au 27 août : Franck SERRURIER et Marion CHAUBE

- Par décision en date du 05 juillet 2021, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de M. Claude FORTIN contre sa demande d'annulation des délibérations de 2015 accordant la protection fonctionnelle à cinq élus et anciens élus. Il devra verser la somme de 3 500 € à la commune au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.
- La réunion de rentrée scolaire en présence des partenaires de l'école est prévue le vendredi 17 septembre à 18 heures 30 à la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire informe qu'il s'est rendu à une réunion organisée le 08 juillet à la préfecture de l'Ain pour la présentation des différents services de l'Etat en lien avec les communes.
- Une réunion s'est tenue le 09 juillet avec SOGETREL et le SIEA concernant la fibre optique. Les études vont commencer prochainement mais sans avoir encore une date des travaux et du déploiement final de la fibre.
Les travaux de l'artère principale vont commencer à l'automne 2021.
- Il a été rencontré le 21 juillet une personne de Voies Navigables de France (VNF) pour présenter cet établissement public et évoquer l'éventualité d'une zone de jet ski au niveau de la commune. Il s'agit juste des premiers contacts mais une vigilance sera apportée sur ce projet notamment au niveau des nuisances sonores.
- La réception partielle des travaux de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 aura lieu le mardi 27 juillet à 11 heures.
- Il est demandé une explication sur un échange entre la commune et M. LALAURIE concernant une aide pour son installation. La commune a répondu négativement car les travaux de raccordement électrique ont été réalisés et qu'il convient de respecter une équité de traitement. Ce n'est pas facile pour une personne de s'installer et la commune a bien apporté une aide dans le cadre du COVID aux commerces. L'aide concernait les loyers en tant que propriétaire et en maîtrisant donc les choses.
- Un bruit court comme quoi le chemin de halage serait interdit aux chevaux dans l'avenir. Les voitures à cheval sont interdites, en revanche les cavaliers seuls seront admis. Ce point sera tout de même vérifié.
- Un camp de scout s'est déroulé au Moulin et tout s'est bien passé.
- L'Info Village avance. Des remerciements sont adressés à Bénédicte SAINCLAIR pour tout le travail de mise en page réalisé.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 24 septembre 2021 à 20 heures 30.

Le Maire,
Thierry MICHAL

